



L'agriculture biologique

Le bio en progression

580 exploitations recensées en 2010 en Poitou-Charentes ont obtenu une certification bio. Souvent sous formes sociétaires, elles sont généralement dirigées par des exploitants plus jeunes et plus diplômés que la moyenne.

Consommatrices de travail, les exploitations bio recourent plus souvent au salariat.

Elles pratiquent davantage la diversification et la commercialisation en circuit court.

Au recensement 2010, 580 exploitations ont déclaré avoir, pour au moins un produit, une certification Agriculture Biologique (cf encadré méthodologie). Par rapport à 2000, la progression est de près de 60 %. Ces exploitations bio représentent maintenant 2,3 % de l'ensemble des exploitations régionales. Mais, comparativement aux autres régions, le Poitou-Charentes reste loin derrière le trio de tête : PACA (7,1 %) Corse (6,8 %) et Languedoc-Roussillon (6,2 %).

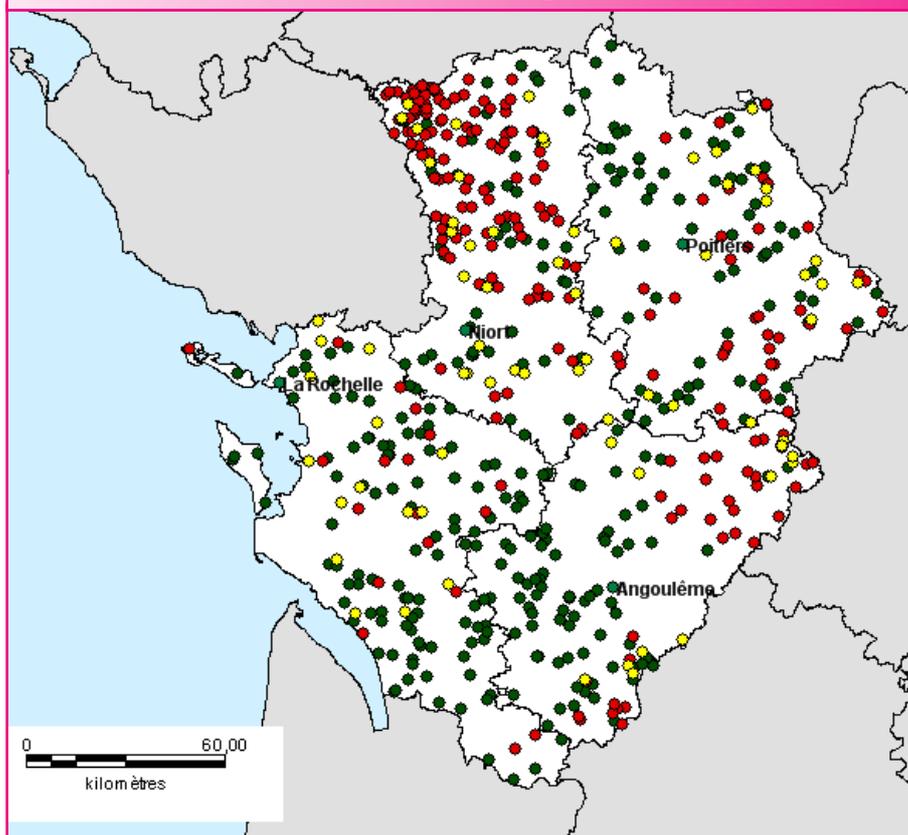
Un producteur bio sur trois dans la région est installé dans les Deux-Sèvres, alors que ce département compte une exploitation régionale sur quatre.

En effectif, tout cheptel confondu, la part régionale certifiée bio est de 2,4 % (1,5 % au niveau national). Cette proportion est plus importante pour les volailles (2,6 %), que pour les bovins (1,4 %). En aviculture conventionnelle, comme en bio, la région se situe au 5^e rang. Quant à l'effectif porcins bio, il dépasse 1,1 %, alors qu'au niveau national il est seulement de 0,4 %.

Les exploitations bio se répartissent globalement ainsi : 45 en maraîchage-horticulture, 55 en viticulture, 130 en polyélevage-polyculture, 150 en grandes cultures et 200 en élevage.

Près de 660 chefs d'exploitations agricoles picto-charentaises ont répondu par l'affirmative à la question : " Envisagez-vous une conversion à l'agriculture biologique avant 2016 ? ". Même si cette réponse n'a rien de contractuel, le poids du bio pourrait ainsi plus que doubler dans les cinq années à venir !

Plus de bio spécialisé élevage au nord Deux-Sèvres et à l'est de la région



- exploitation mixte
- exploitation spécialisée élevage
- exploitation spécialisée production végétale

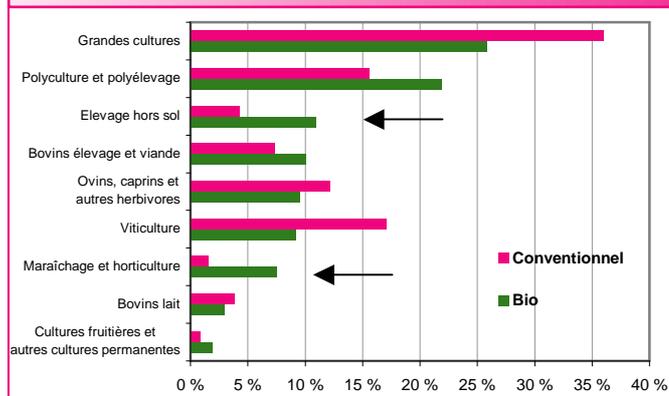
Dans cette carte, la localisation des exploitations bio a subi une dispersion aléatoire au sein d'un maillage de territoire d'1 km de côté, dans le respect du secret statistique.

Près de 1,7 % de la surface agricole utilisée (SAU) régionale est certifiée bio, soit 29 700 hectares pour la campagne 2009-2010. Les prairies productives représentent 46 % de la SAU bio, les céréales 29 % et les vignes 3 %. En Vienne, plus de 120 hectares, soit 9 % des surfaces de vigne, sont en bio. En Charente et Charente-Maritime où les surfaces en vignes bio sont pourtant deux fois supérieures, la proportion par rapport aux vignes cultivées en conventionnel atteint à peine 1 %.

La superficie moyenne des exploitations bio est de 52 hectares contre 68 hectares en conventionnel. Mais, par spécialisation, cette différence peut fortement varier. Les exploitations bio spécialisées en élevage ovins, caprins et en bovins viande disposent d'une SAU moyenne supérieure avec respectivement 92 hectares contre 78 hectares et 58 hectares contre 48 hectares. A l'inverse, les exploitations bio maraîchage-horticulture ou en cultures fruitières ont une SAU moyenne inférieure aux exploitations non bio (6 hectares contre 10 hectares pour les premières et 14 hectares contre 20 hectares pour les secondes).

Comme au niveau national, la proportion d'exploitations dotées d'une certification bio est plus élevée dans le maraîchage et la culture fruitière. Alors que les exploitations spécialisées en culture légumière ne représentent que 0,6 % des exploitations régionales, en agriculture bio la proportion s'élève à 6 %.

En agriculture biologique les exploitations hors sol et maraîchage-horticulture sont mieux représentées



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

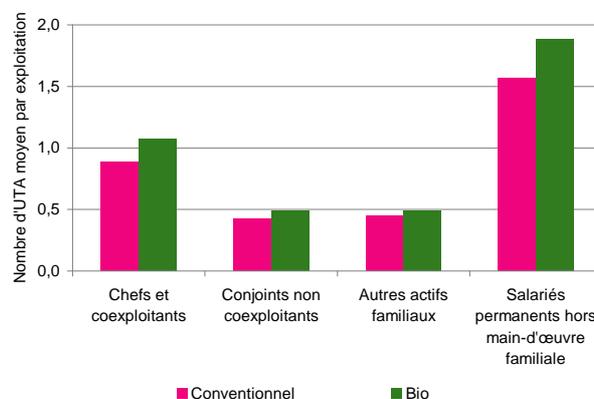
Des exploitants et coexploitants plus jeunes et mieux formés

Les exploitants en bio sont plus jeunes qu'en conventionnel. La moitié d'entre eux a moins de 47 ans contre 52 ans pour les autres.

Le niveau de formation des agriculteurs bio est plus élevé qu'en conventionnel. Chez les exploitants de moins de 40 ans 41 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur général ou agricole en bio, alors qu'ils sont 32 % en conventionnel. L'ordre de grandeur est identique pour les femmes coexploitantes de moins de 40 ans (55 % pour le bio contre 42 %).

La part des femmes parmi les chefs et coexploitants est sensiblement équivalente en bio (25 %) et en conventionnel (24 %).

Par exploitation, un volume de travail des actifs permanents supérieur dans les exploitations bio



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Un volume de travail plus élevé

Au recensement agricole, une exploitation est classée en bio dès lors qu'au moins une partie de sa production est certifiée ou en cours de certification.

En 2010, 1 320 actifs permanents travaillent dans une exploitation ayant tout ou une partie de leur production certifiée bio, dont 730 chefs et coexploitants.

Avec 7 % des surfaces grandes cultures bio nationales, le Poitou-Charentes se place au 6^e rang.

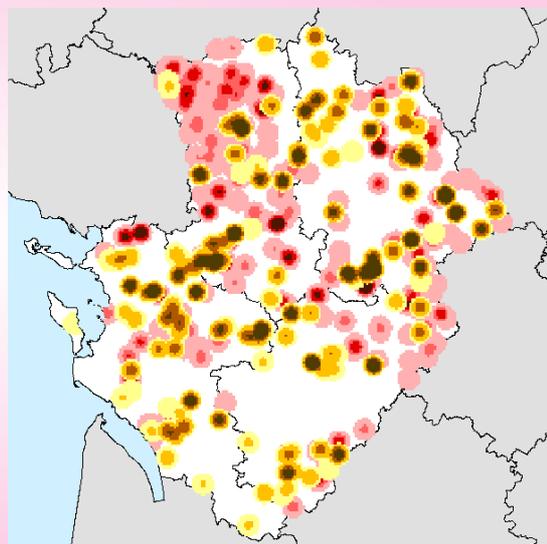
L'importance des grandes cultures bio en Poitou-Charentes est tirée à la fois par l'implantation d'opérateurs de collecte et par la présence significative d'éleveurs bio, notamment en élevage hors-sol. En effet, si les éleveurs de ruminants peuvent être moins dépendants en matière d'aliments du bétail, en raison de l'importance du pâturage, les éleveurs de porcs et de volailles, bien représentés en bio dans la région, doivent souvent compléter les rations en s'approvisionnant hors de leur exploitation.

Surfaces en hectares par km² en 2010 - Densité estimée - Rayon de lissage de 5 km



© IGN BD-Carto - Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Grandes cultures bio et éleveurs bio géographiquement proches

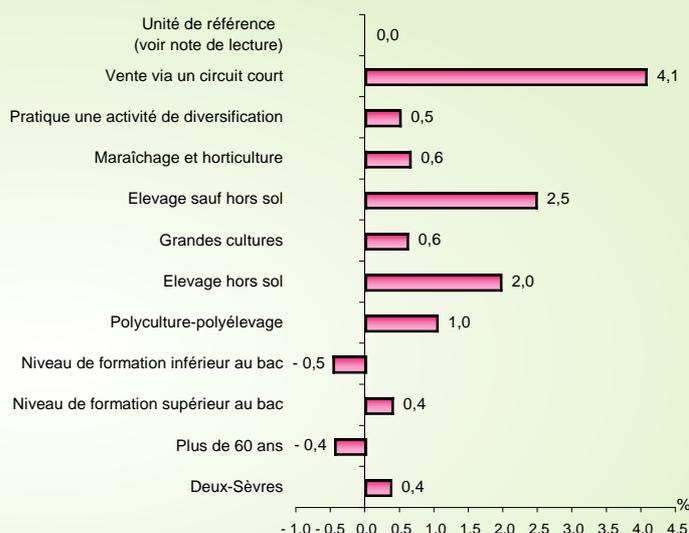


Probabilité " toutes choses égales par ailleurs " d'être en bio en Poitou-Charentes

Pratiquer une activité d'élevage et posséder un niveau de formation supérieur au bac, tout diplôme confondu (enseignement général ou agricole), constituent des facteurs qui augmentent la probabilité d'être en bio.

Les agriculteurs bio se tournent vers les circuits courts pour commercialiser leurs produits. Ils ont une probabilité plus élevée d'exercer aussi une activité de diversification. L'âge a peu d'incidence sur le fait d'être en bio, sauf si l'exploitant est âgé de plus de 60 ans.

La localisation de l'exploitation dans le département des Deux-Sèvres accroît également la probabilité de produire en mode biologique.



Note de lecture : le modèle utilisé est un modèle de régression logistique. L'unité de référence, qui sert de base, est une exploitation viticole de Charente, qui ne commercialise pas en circuit court, n'a aucune activité de diversification et dont le responsable est âgé de moins de 60 ans. Il a une probabilité de 0,8 % d'être en bio.

Les barres du graphique indiquent l'écart de probabilité d'être en bio par rapport à cette probabilité de 0,8 % quand on modifie, une par une, les modalités des variables retenues. Pour une exploitation qui pratique de l'élevage, l'écart est positif et vaut 2,5 %. Ainsi, si on modifie seulement l'activité de l'exploitation, la probabilité d'être en agriculture biologique augmente de 0,8 % + 2,5 % = 3,3 %.

Cela représente un équivalent en volume de travail de 620 UTA sur un total régional de 36 400 UTA (y compris saisonniers et ETA-CUMA).

Plus de 27 % des exploitations en bio ont recours à des salariés permanents, alors qu'elles ne sont que 14 % parmi les exploitations en conventionnel. Avec un total de 295 UTA, les salariés permanents représentent plus de 29 % de la force de travail permanent des exploitations engagées dans le bio (18 % en conventionnel).

En moyenne, une exploitation en bio emploie 1,7 actif permanent contre 1,3 en conventionnel. En polyculture-polyélevage, toute taille d'exploitation confondue, le rapport est sensiblement identique avec 1,8 UTA contre 1,4 en conventionnel.

Moins d'exploitations sous statut individuel

En général, les exploitations ayant opté pour une certification bio relèvent moins souvent d'un statut juridique individuel que les exploitations conventionnelles (respectivement 61 % et 66 %). C'est en particulier le cas de la viticulture avec 55 % des exploitations bio en " individuelle " contre 63 % pour le conventionnel. L'importance des exploitations sous forme sociétaire s'explique en partie par le fait que les exploitants en bio sont plus jeunes que les non bio, et que l'agriculture bio nécessite plus de main-d'œuvre.

Trois exploitations bio sur dix diversifient leurs activités

Trois exploitations bio sur dix pratiquent une activité de diversification, alors que chez les conventionnels, la diversification n'est employée que par un exploitant sur six.

L'activité de diversification la plus fréquemment citée est la transformation de produits agricoles (autres que le lait), aussi bien en bio (43 % des réponses) qu'en conventionnel (41 %). Ce dernier chiffre est notamment dû au poids des exploitants conventionnels qui distillent en vue de la production de Cognac.

La deuxième activité de diversification la plus citée par les exploitations conventionnelles est le travail à façon agricole (32 %), alors que chez les bio cette activité de diversification n'est pas plus évoquée que l'hébergement (10,6 % dans les deux cas).

La moitié des exploitations bio valorise au moins une production en circuit court

En 2010, pour valoriser sa production la moitié des exploitations bio commercialise au moins un produit en circuit court (c'est-à-dire en vente directe ou avec un seul intermédiaire), alors que ce mode de commercialisation n'est pratiqué que par 11 % des exploitations conventionnelles. Chez les exploitants en bio, dans 42 % des cas, la part de leur chiffre d'affaires réalisée par ce biais dépasse 75 %, alors que le pourcentage tombe à 32 % dans le cas des exploitations non bio.

Interrogés sur leurs trois modes principaux de commercialisation, conventionnels et bio privilégient la vente à la ferme. Parmi les non bio, 60 % d'entre eux ne recourent qu'à un seul mode de commercialisation (vente à la ferme, vente sur les marchés ou autres). Les bio diversifient les modes de commercialisation secondaire (60 % des cas) et en priorité les marchés, voire un troisième mode comme les paniers type AMAP.



© SRISE - Poitou-Charentes

Le bio en quelques chiffres

	Charente		Charente-Maritime		Deux-Sèvres		Vienne		Poitou-Charentes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Exploitations agricoles bio	128	2,0	135	1,8	192	3,0	121	2,3	576	2,3
Salariés permanents des exploitations bio (<i>personnes</i>)	69	3,2	135	5,8	124	7,2	72	6,1	400	5,4
Travail agricole (<i>UTA</i>)	262	2,9	386	3,6	506	5,2	211	3,2	1 366	3,8
SAU bio (<i>ha</i>)	6 312	1,7	5 965	1,4	8 979	2,0	8 465	1,8	29 720	1,7
SAU bio moyenne (<i>ha</i>)	49		45		49		70		52	
Superficie en céréales et oléagineux bio (<i>ha</i>)	1 761	0,9	2 314	0,8	3 157	1,4	3 516	1,1	10 749	1,1
Superficie en prairies productives bio (<i>ha</i>)	3 183	3,4	1 728	3,1	4 932	2,9	3 680	3,4	13 523	3,2

Champ : Ensemble des exploitations

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Méthodologie : données du recensement et données de l'agence bio

Les données collectées par l'agence bio auprès des organismes certificateurs ont été appariées aux données du recensement agricole 2010. Pour autant, le nombre d'exploitations et la quantité de productions certifiées sont légèrement plus élevés dans l'édition 2011 des " Chiffres clés " de l'Agence Bio que dans cette publication Agreste. Deux raisons principales peuvent expliquer ces différences :

- le recensement se limite au champ des exploitations qui dépassent un seuil minimum de production et porte sur les surfaces agricoles productives. Les chiffres de l'Agence Bio englobent l'ensemble des producteurs engagés et comprennent l'ensemble des surfaces certifiées en agriculture biologique.

- le recensement concerne les cultures certifiées de la campagne 2009/2010, l'Agence Bio rapporte les cultures certifiées au cours de l'année civile 2010. Or, dans un contexte de forte expansion de l'agriculture biologique depuis 2008, une observation sur une période légèrement plus récente augmente mécaniquement le nombre d'exploitations et de productions certifiées.

Définitions

- Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en "**moyennes et grandes exploitations**", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en "**grandes exploitations**" quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

- **L'orientation technico-économique (OTEX)** est une classification de l'exploitation selon sa spécialisation. Cette classification est déterminée en fonction de chaque surface ou cheptel au potentiel de production de l'exploitation.

- **L'unité de travail annuel (UTA)** correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un

an, y compris les prestations fournies par des entreprises agricoles sur l'exploitation.

- Les activités de **diversification** regroupent les activités lucratives de l'exploitant autres que directement agricoles comme la transformation de produits agricoles, l'aquaculture, le travail à façon, ou l'agro-tourisme. La viticulture est toutefois considérée comme une production agricole non comme transformation.

- **Le circuit court** est un des modes de commercialisation des produits agricoles de l'exploitation, destinés à l'alimentation, liés à la vente directe du producteur au consommateur, ou à une vente avec un seul intermédiaire.

- **AMAP** : association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

Pour en savoir plus

Agreste Poitou-Charentes n° 20 - septembre 2011 " RA 2010 Poitou-Charentes "
Agreste Primeur n° 284 - juin 2012 " Des agriculteurs bio, diplômés, jeunes et tournés vers les circuits courts "



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Agreste : la statistique agricole

Préfecture de la région Poitou-Charentes
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

Prix : 3,00 €

15, Rue Arthur Ranc CS 40537 86020 POITIERS CEDEX Tél. : 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.12
 ■ Directeur de la publication : Alain MAURAND ■ Rédactrice : Catherine HARDY
 ■ Composition : SRISE Poitou-Charentes ■ Impression : SSP Toulouse
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole> ■ ISSN : 1282-2205 ■ © Agreste 2013